



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-13774>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-13774**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONCOURS DE MAÎTRISE D'oeUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Description : Le présent concours est organisé en vue de l'attribution du marché de Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une bibliothèque. L'opération consiste en la transformation d'une bâtisse ancienne construite en 1866 en une bibliothèque municipale sans dénaturer l'esprit de la construction. Les travaux comprennent une extension neuve ainsi que des travaux de rénovation, réhabilitation La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 900 000 euro(s) HT (valeur 06/2024) La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre, incluant les éléments de mission réalisés pendant l'année de parfait achèvement et d'éventuelles missions complémentaires postérieures est estimée à 41 mois. Le marché de maîtrise d'oeuvre prendra effet à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage des études par le titulaire

Identifiant de la procédure : 868c74d5-d7cd-4772-8014-06ee64f7be75

Identifiant interne : 2025/MOE-BIBLIOTHEQUE

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71200000 Services d'architecture

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le nombre de candidats admis à présenter une offre est fixé à 3 (sous réserve d'un nombre approprié). La mission de maîtrise d'oeuvre est établie en application des articles L. 2410-1 et suivants du Code de la commande publique: éléments de mission de base : Esq-Esquisse Aps-Avant-projet sommaire Apd-Avant-projet définitif Pro-Etudes de projet Exe partielle -Décomposition des estimations détaillées par lots Act-Assistance pour la passation du contrat de travaux Visa-Conformité et visa d'exécution au projet Det-Direction de l'exécution des travaux Aor-Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement Missions complémentaires : Diag-Diagnostic pour la partie conservée et rénovée Syn- études de synthèse Opc - Ordonnancement coordination et pilotage Ssi-Système sécurité incendie Mob-Définition des équipements mobiliers Signalétique-signalétique intérieure et extérieure études géotechniques-Missions G2 Avp-G2 Pro - G2 Dce/Act - G4 et G5 Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. En application de l'article R. 2142-4 du Ccp, un opérateur économique ne peut être mandataire que d'un seul groupement Le mandataire du groupement sera impérativement architecte.En cas de candidature d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire. A minima, l'équipe de Maîtrise d'oeuvre devra comprendre les compétences suivantes : Un architecte inscrit à l'ordre , mandataire de l'équipe. Un même architecte (ou cabinet d'architectes) ne pourra faire partie que d'une seule équipe candidate Et Un Bet Pluridisciplinaire ou plusieurs bureaux d'études ou ingénieurs conseils couvrant l'ensemble des techniques nécessaires à cette opération :structures/fluides/Vrd/thermiques/acoustique/économiste de la construction/Opc / suivi de chantier/aménagement intérieur/aménagement paysager étant précisé en cas de groupement que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

Titre : CONCOURS DE MAÎTRISE D'oeUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Description : Le présent concours est organisé en vue de l'attribution du marché de Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une bibliothèque. L'opération consiste en la transformation d'une bâtisse ancienne construite en 1866 en une bibliothèque municipale sans dénaturer l'esprit de la construction. Les travaux comprennent une extension neuve ainsi que des travaux de rénovation, réhabilitation La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 900 000 euro(s) HT (valeur 06/2024) La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre, incluant les éléments de mission réalisés pendant l'année de parfait achèvement et d'éventuelles missions complémentaires postérieures est estimée à 41 mois. Le marché de maîtrise d'oeuvre prendra effet à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage des études par le titulaire

Identifiant interne : S-PF-1584774

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71200000 Services d'architecture

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Critères de sélection des candidatures Les candidatures recevables seront examinées par le jury sur le fondement des critères suivants : Critère 1 - Pertinence et motivation de l'équipe Critère 2- Qualité technique et professionnelle du candidat Critère 3 - Qualité des références spécifiques - A l'appui de leur candidature, l'équipe produira les pièces suivantes: - A -Documents communs Le candidat individuel fournit l'ensemble de ces documents. Lorsque le candidat se présente en groupement, ces documents sont fournis pour l'ensemble du groupement : Dossier administratif : 1/une lettre de candidature (modèle Dc1 ou format libre) établie par le candidat individuel ou le mandataire en cas de groupement, comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres en cas de réponse en groupement. 2/Une note de présentation de l'équipe accompagnée d'un tableau synthétique, selon le modèle joint, établi par le candidat individuel ou le mandataire en cas de groupement, justifiant des compétences et expériences exigées du candidat. 3 /une note de motivation exposant l'intérêt du candidat pour l'objet du concours en relation avec son expérience, et l'adéquation de ses compétences, moyens, qualifications, organisation et références Lorsque le candidat compte faire appel à des sous-traitants, ceux-ci sont mentionnés dans le tableau. 4/un document de présentation de 3 références spécifiques du ou des architectes, en cours ou réalisées, étant précisé que des références de plus de trois ans pourront être produites, incluant : - la présentation de 3 projets sélectionné d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée B/Documents individuels Pour le candidat individuel, ou pour chaque membre en cas de groupement, et pour chaque sous-traitant éventuel : -un document libre de présentation de chaque opérateur économique pouvant comporter les informations suivantes : -une présentation générale de l'opérateur -la description des moyens humains généraux (description, organigramme, ...) -la description des moyens matériels et des méthodes -une liste générale de références reflétant l'activité d'ensemble. En sus, le candidat pourra compléter le document de présentation par tout moyen de preuves de compétences et qualifications notamment par des Cv, certificats de qualification professionnelle, attestations de capacité délivrées par des acheteurs publics et privés, ou attestations de formation. -le formulaire Dc2 comprenant notamment les chiffres d'affaires sur les 3 dernières années -les déclarations sur l'honneur que le candidat ou les membres du groupements

n'entrent dans aucun des cas d'exclusions prévus aux articles L. 2141-1 à L 2141-5 ou L. 2141-7 à L. 2141-10 du Ccp pour l(es) architecte(s) uniquement, la copie de l'attestation d'inscription à un tableau régional de l'ordre des architectes du candidat individuel ou membre du groupement concerné, ou pour les architectes étrangers la preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine -la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire, en application de l'article R. 2143-9 du Ccp -la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ou une déclaration appropriée de banques Chacun des éventuels sous-traitants fournit également les documents précédents ainsi qu'un engagement écrit, signé par son représentant légal, indiquant qu'il participera à l'exécution du marché si le candidat est désigné comme titulaire. Les critères d'attribution correspondent à l'évaluation des projets

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Description : Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Architecte : En application de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un co-traitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2 ou à l'article 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité de la réponse au programme - (70%) réparti ainsi : - qualité de la réponse architecturale et paysagère - (40%) -adéquation au programme - (20%) - Durabilité du projet - (10%)

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux - (20%)

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Le calendrier prévisionnel de l'opération

Pondération (points, valeur exacte) : 10

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1584774>

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Membres du jury : - Président du Jury : Monsieur Jean-Sébastien Vialatte, Maire de Six-Fours-les-Plages

Membres du jury : - Cinq membres de la Cao : Membres titulaires: M. Thierry Mas Saint Guiral Mme Agnès Rostagno M. Denis Perrier M. Jean-Philippe Pastor M. Alain Trillat Membres suppléants: M. Grégory Lo Monaco Mme Florence Andrieux M. Franck Couriol Mme Delphine Quin

Membres du jury : - Des membres du collège « Maître d'oeuvre » : Ces membres seront désignés ultérieurement et représenteront au moins 1/3 des membres du jury

Membres du jury : - Des Membres Au Titre De Personnalités Invitées Ou Ayant Un Intérêt Particulier Dans L'Objet Du Concours

Membres du jury : - Des personnalités extérieures: Le président du jury pourra également inviter les membres suivants ayant voix consultative : Le Directeur de la Ddcrf; Le Trésorier de la ville; Des Agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation

Membres du jury : Le jury peut également auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles

Prix

Lieu de réception de la prime : 1

Informations complémentaires : Les prestations à rendre dans l'offre, seront du niveau de l'esquisse (ESQ). Chaque concurrent ayant remis des prestations répondant au programme, recevra une indemnité d'un montant de 10 000 euro(s) HT. Cette indemnité consistera à une avance ou sera déduite du marché de maîtrise d'oeuvre qui sera passé avec le lauréat du concours. Une réduction ou une suppression de la prime pourront être proposées par le jury en cas de non conformité des prestations

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1584774>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 12/03/2025 à 16:00

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 63041D15-BF89-AAD3-C0F9AF5E7C5FB24E

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

Numéro d'enregistrement : 1844

Adresse postale : Hôtel de Ville Place du 18 Juin 1940

Ville : Six-Fours-Les-Plages

Code postal : 83140

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Point de contact : Le Maire

Adresse électronique : secretariat.marches@mairie-six-fours.fr

Téléphone : 0494349317

Adresse internet : <http://www.marches-publics.info>

Profil de l'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Toulon

Numéro d'enregistrement : 63041D89-F754-94C1-C39276539C3C49B2

Adresse postale : 5, rue Racine Bp40510

Ville : Toulon

Code postal : 83041

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone : 0494427930

Télécopieur : 0494427989

Adresse internet : <http://www.ta-toulon.juradm.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : ba356020-876b-4a9e-8cd0-52b2faa1ffe8 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 05/02/2025 à 16:21

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/02/2025